

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**

4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre 2025, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	16
Représentés :	2
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Patricia VIGNALS, Stéphanie DENIS, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Philippe DUFOUR, Jean-Jacques CHAPOULIE,

Sandra ROUSSEAU, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE
Jessy VERESSE, procuration à Jany-Claude SOLIS

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h00

Renouvellement de la convention territoriale globale 2026-2030 - CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un plan pluriannuel établi avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). C'est une convention de partenariat partagée et signée par la Communauté de Communes ELAN, l'ensemble des communes composant l'EPCI, le Département de la Haute-Vienne et la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants du territoire.

Tous ces acteurs s'étaient engagés dans une démarche de CTG pour la période 2021-2025. Durant cette période, cinq enjeux ont été identifiés, permettant de définir les objectifs, découlant sur 48 fiches actions dont 25 ont été réalisées et 6 actions sont en cours de finalisation.

CTG - Comparatif - Bilan 2021-2025

Thématique	Nb d'actions inscrites initialement	Nb d'actions réalisées	% réalisés	Nb d'actions partiellement réalisées	Nb d'actions abandonnées	Nb d'actions ajoutées
1 Petite enfance	16	11	69%	2	3	
2 Parentalité	9	6	67%	2	1	
3 Enfance Jeunesse	9	3	33%	1	5	
4 Solidarité et animation de la vie sociale	3	1	33%			1 (Java)
5 Logement et cadre de vie	6	2	33%	1	3	
6 Numérique et accès aux droits	5	2	40%	0		

Total

48

25

52%

6 Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20251204-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025

Pour rappel également, les actions présentes sur la CTG profitent à l'ensemble des structures du territoire par le versement de « bonus CTG ».

Pour l'année 2024, par exemple, voici le détail des prestations supplémentaires versées par la CAF en bonus CTG :

Structure bénéficiaire	Montant du bonus CTG 2024
SIVU des Puys et Grands Monts	27 218,36 €
Bessines sur Gartempe	63 068,75 €
Saint-Priest-Taurion	39 287,18 €
Compreignac	76 385,71 €
Ambazac	85 951,44 €
ELAN	90 401,93 €

La présente CTG arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de renouveler le projet social de territoire pour la période 2026-2030.

La CTG n'est pas qu'un dispositif financier mais une démarche de co-construction d'un projet social de territoire. Les projets des 24 communes s'inscrivant dans les actions de cette CTG pourront bénéficier d'une aide financière de la CAF (dans le cadre de leurs secteurs d'intervention).

Basée sur la réalisation d'une démarche de concertation / diagnostic partagé, avec des élus du territoire, des habitants, des acteurs associatifs et des partenaires institutionnels, 4 tables de concertations en présence, en moyenne, de 70 personnes, suivies de 4 COPIL en présence des élus de chaque commune du territoire se sont tenus toute l'année 2025.

La CTG vise à élaborer un projet social de territoire à l'échelon de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le respect des compétences de chaque collectivité.

Elle poursuit plusieurs objectifs clés :

- développer une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux du territoire,
- optimiser l'utilisation des ressources et renforcer les coopérations entre acteurs,
- adapter l'offre de services aux besoins des habitants,
- favoriser le développement et le rééquilibrage des équipements et des services sur le territoire.

L'ensemble de ces partenaires ont donc défini, dans la convention, les enjeux principaux de notre territoire :

- « Les habitants d'ELAN, anciens comme nouveaux, se forgent une identité commune et participent à l'animation de la vie locale et deviennent des ambassadeurs du territoire. »
- « Tous les habitants et les acteurs de la vie économique du territoire connaissent et accèdent à une offre de service adaptée à leurs besoins à l'échelle de leur bassin de vie et d'emploi. »
- « Tous les habitants du territoire vivent dans un logement adapté à leurs besoins et leurs envies. »

Les actions en découlant vous seront présentées à l'issue du COPIL du 14 octobre.

Le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 joint en annexe sera à approuver et signer par l'ensemble des Conseils Municipaux de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2026-2030,
- AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 05/12/2025

Le Maire
Jany-Claude SOLIS



Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20251204-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2025